

Note du SRFD : Rencontre délégation régionale du SNETAP avec le Chef du SRFD à Fondettes mardi 01 septembre 2015.

A la suite du dépôt d'un préavis de grève par le SNETAP-FSU de la région Centre-Val de Loire, une délégation de trois représentants conduite par Monsieur Frédéric Chassagnette a été reçue au Lycée Agrocampus de Tours-Fondettes par le chef du SRFD Daniel Pezzin accompagné du représentant des directeurs d'EPLEFPA Monsieur Jean-Michel Bregeon.

- Les représentants régionaux ont exprimé leur inquiétude de voir l'offre des enseignements optionnels facultatifs se réduire dans la région et leur souhait de sécuriser les moyens affectés à ces enseignements. Ils ont de plus demandé que ces offres de formation soient formalisées de façon plus précise et anticipée pour être présentées avec certitude dès les journées portes ouvertes des établissements.

En réponse, il a été précisé qu'au premier septembre, malgré les craintes et un certain nombre de difficultés réelles, tous les établissements ont été capables de proposer tous les enseignements facultatifs existants l'année précédente. Les divergences rapportées pour Vendôme et Chartres restent à préciser, mais se résoudront sans difficulté majeure au regard de leur caractère mineur.

Afin de préparer sereinement la rentrée prochaine, le chef du SRFD demandera aux directeurs de chaque lycée d'engager une remise à plat de tous les enseignements facultatifs existants (sur la même base horaire) pour en repréciser les objectifs pédagogiques et opérationnels, et pour les soumettre à la validation de l'autorité académique début 2016. L'ensemble des projets devront faire l'objet d'une présentation en conseil d'administration de chacun des EPLEFPA.

- Les représentants régionaux ont indiqué que la rédaction ambiguë de certaines délibérations des EPLEFPA demandant des frais aux familles laissait craindre qu'il ne s'agisse d'une manière détournée de financer des heures d'enseignement.

Le chef du SRFD a précisé que le contrôle de légalité était vigilant dans ses vérifications afin que les EPLEFPA restent dans le cadre juridique strict. Quelques imprécisions d'écriture avaient effectivement été pointées, avaient fait l'objet d'un complément d'information en séance des conseils d'administrations (comme récemment à Chartres) et avaient été notifiés aux chefs d'établissements par l'autorité académique. Il est précisé qu'il s'agit uniquement du remboursement des frais matériels de fournitures ou frais de cavalerie engagés par l'établissement pour le compte des familles.

Le SRFD demandera aux directeurs d'EPLEFPA concernés de présenter une nouvelle formulation des délibérations en cause lors d'un prochain conseil d'administration.

- Les représentants régionaux ont regretté le manque de capacité d'accueil pour certaines classes. Ils ont demandé un travail précis sur les données de croissance démographique afin de proposer des ouvertures de classes dans les zones concernées comme le fait l'Education Nationale.

Le chef du SRFD a tout d'abord indiqué que les EPL avait assuré un suivi rigoureux des demandes d'inscriptions, l'autorité académique ajustant à leur demande un certain nombre de seuils de recrutement dans la limite de la DGH régionale, sachant que tous les redoublants avaient reçu une affectation. Par ailleurs, pour faire face à un afflux imprévu à Châteauroux et Tours, la DRAAF avait obtenu de la DGER l'autorisation d'ouvrir 32 places supplémentaires en filières professionnelles agricoles.

Le chef du SRFD propose qu'un diagnostic soit engagé à partir des données fournies par le rectorat dans le cadre des instances de concertation. Un approfondissement pourra être fait en se rapprochant des DASEN pour chaque bassin de recrutement.

Vendredi 04 septembre 2015 ; Orléans.